

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/11/2020010458/justel>

Dossier numéro : 2020-12-11/02

Titre

11 DECEMBRE 2020. - Arrêté du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté de police du 26 octobre 2020 arrêtant un couvre-feu de 22 h à 6 h sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 11-12-2020 page : 87870

Entrée en vigueur : 11-12-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 5 de l'arrêté du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale arrêtant un couvre-feu de 22 h à 6 h sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, les mots " 13 décembre " sont remplacés par les mots " 15 janvier ".

[Art.](#) 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.